Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606021-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 25 juin 2026

_____

Objet de la délibération
CREATION, SUPPRESSION, MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Patrick ELIOT , Laurence HERMANN , Pierre-Yves LETELLIER , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sophie LEROUX pouvoir à Clémence PIERRON , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Delphine GARDYE désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Ressources Humaines **N° 2026.06.021**

Rapporteur : Xavier POUREAU

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le principe de la carrière, fondement de la fonction publique française, garantit au fonctionnaire de voir progresser, du fait de son ancienneté, sa rémunération indiciaire, et lui offre par ailleurs des possibilités d'accéder à des grades et cadres d'emplois de niveau supérieur.

Cette modification, préalable à la nomination au grade supérieur du cadre d'emplois, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement ;
Faisant suite à l'inscription sur liste d'aptitude de deux agents au grade de rédacteur territorial suite à réussite à concours ;
Faisant suite à l'inscription sur liste d'aptitude d'un agent au grade de rédacteur principal de 2ème classe suite à réussite à concours ;
Faisant suite à l'inscription sur liste d'aptitude de deux agents au grade d'animateur territorial suite à réussite à concours ;
Faisant suite à l'inscription sur liste d'aptitude d'un agent au grade d'animateur principal de 2ème classe suite à réussite à concours ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606021-DE

Considérant que les postes occupés par les agents concernés sont cotés dans la catégorie d'emplois supérieure ;

Il est proposé la modification du tableau des emplois permanents comme suit :

Création :

Filière	Grade	Nb	TT	Service
Administrative	Rédacteur territorial	1	TC	Secrétariat du Maire et des élu(e)s au 01.07.2026
	Rédacteur territorial	1	TC	DSTN au 01.07.2026
	Rédacteur principal de 2ème cl	1	TC	DRH au 01.07.2026
	Adjoint administratif pal 1ère cl	1	TC	CAK au 01.07.2026
Animation	Animateur principal de 2ème cl	1	TC	Politique de la Ville au 01.07.2026
	Animateur territorial	1	TC	
	Animateur territorial	1	TC	DPEJ au 01.07.2026
Sportive	Éducateur des APS pal de 2ème cl	1	TC	CAK au 01.07.2026
Technique	Ingénieur principal	1	TC	DSTN au 01.07.2026
	Technicien principal de 2ème cl	1	TC	DSTN au 01.07.2026
	Adjoint technique pal de 1ère cl	1	TC	CAK au 01.07.2026

Suppression :

Filière	Grade	Nb	TT	Service
Administrative	Adjoint administratif pal de 1ère cl	1	TC	Secrétariat du Maire et des élu(e)s au 01.07.2026
	Adjoint administratif pal de 1ère cl	1	TC	DSTN au 01.07.2026
	Adjoint administratif pal de 1ère cl	1	TC	DRH au 01.07.2026
	Adjoint administratif pal 2ème cl	1	TC	CAK au 01.07.2026
Animation	Animateur territorial	1	TC	Politique de la Ville au 01.07.2026
	Adjoint d'animation pal de 2ème cl	1	TC	
	Adjoint territorial d'animation	1	TC	DPEJ au 01.07.2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606021-DE

Sportive	Éducateur territorial des APS	1	TC	CAK au 01.07.2026
Technique	Ingénieur territorial	1	TC	DSTN au 01.07.2026
	Technicien territorial	1	TC	DSTN au 01.07.2026
	Adjoint technique pal de 2ème cl	1	TC	CAK au 01.07.2026

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Considérant le Tableau des Emplois Permanents adopté par l'organe délibérant le 25 septembre 2025,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 juin 2026,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » du 8 juin 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **MODIFIE** le tableau des emplois permanents selon les modalités précisées ci-dessus,
- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr